



Résumé de la note sur les dépenses relatives aux Charges Communes Pour l'année budgétaire 2018

Composante essentielle du budget général, le budget des Charges Communes, constitué de l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions, contribue à l'effort consenti par l'Etat pour assurer le développement économique, social et spatial durable.

Les montants des crédits programmés en 2017 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 36.790 MDH et 20.176 MDH, contre 38.182 MDH et 20.868 MDH en 2016, enregistrant ainsi une baisse de 3,65% et 3,32% respectivement, due, à la poursuite de la réforme de la compensation, ainsi qu'au transfert de certaines dépenses habituellement programmées dans le cadre desdits chapitres, aux budgets des départements ministériels

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes sont constitués, essentiellement, de dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, la contribution de l'Etat aux régimes de retraite et de la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

Le montant des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2016 s'élève à 38.182,00 MDH.

En cours d'année, ce montant a été augmenté d'une somme de 442,449 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2016 a atteint 38.624,449 MDH.

A la fin de l'exercice budgétaire, le taux de réalisation du budget susvisé se situait autour de 88,75%. Ce taux s'explique par la réalisation d'économies de dépenses d'un montant de 4.296,516 MDH.

Quant au montant des crédits inscrits au titre du chapitre des Charges Communes - Fonctionnement pour l'année 2017, il a enregistré une diminution de 1.392 MDH ou 3,65% par rapport à l'année 2016.

Cette baisse s'explique, principalement, par la diminution des prévisions relatives à la charge de compensation, notamment celles afférentes à l'appui direct accordé à l'ONEE, suite à la chute du cours moyen du fuel destiné à la production de l'énergie électrique.

A fin août 2017, les crédits engagés au titre du budget de fonctionnement des Charges Communes ont atteint 29.940,329 MDH, compte tenu d'une dotation de 150 MDH correspondant aux prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, soit un taux de réalisation de près de 81%.

BUDGET D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, de la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration d'entreprises et établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

Le montant des crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2016 s'élève à 20.868,000 MDH.

Au 31 décembre 2016, les crédits engagés au titre dudit budget se chiffraient à 20.341,522 MDH, dont 1.030,000 MDH sous forme de crédits supplémentaires ou de fonds de concours, soit un taux de réalisation de 97,48%.

Les crédits disponibles au niveau du budget susvisé qui ont fait l'objet d'économie de dépenses, se sont établis, à fin décembre 2016, à 1.556,478 MDH.

Quant au montant des crédits programmés au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2017, il a enregistré une baisse de 3,32% par rapport à l'année budgétaire 2016, pour s'établir à 20.176 MDH.

A fin août 2017, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes s'élèvent à 14.691,852 MDH, dont 400,000 MDH sous forme de crédits supplémentaires, soit un taux de réalisation d'environ 73%.

PREVISIONS DES CHARGES COMMUNES AU TITRE L'ANNEE BUDGETAIRE 2018

Les crédits inscrits au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2018 s'élèvent, respectivement, à 36.623,620 MDH et 19.443 MDH, enregistrant ainsi, un repli, respectivement de 0,45% et de 3,63% par rapport à l'année budgétaire 2017.

Cette baisse résulte, principalement, du transfert de plusieurs dépenses imputées en 2017 sur le budget des Charges Communes, aux budgets des départements ministériels concernés au titre de l'année 2018, en application des dispositions de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances.